

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 30 JANVIER 2020

DELIBERATION N°2020-03

OBJET : Service retraite - autorisation de signature de la nouvelle convention de partenariat avec la caisse des dépôts et consignations

Ont participé à la présente délibération :

COLLEGE DES COMMUNES AFFILIEES

Administrateurs titulaires présents

M. IZARD, Mme HORN, MM. SAVELLI, SOLERA, CLEMENT, CARON-JOURDA, PORTET, KARSENTI, TENE, LAVAL, RASPEAU.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Mme AMIEL représentée par M. POUVILLON, M. GUILHOT représenté par M. CHATONNAY, M. DESCLAUX représenté par M. CADAS.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

COLLEGE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIES

Administrateurs titulaires présents

M. CAPBLANQUET, Mme COUTTENIER.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

M. CALAS représenté par M. FONTES.

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

COLLEGE DES ADHERENTS AU SOCLE DE MISSIONS ARTICLE 23-IV Loi n°84-53

Représentants des communes adhérentes

Administrateurs titulaires présents

Mme SORIANO.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

Représentants des établissements publics adhérents

Administrateurs titulaires présents

Néant

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

Représentants du Conseil Départemental de la Haute Garonne

Administrateurs titulaires présents

Mme VOLTO.

Administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants

Néant

Administrateurs titulaires représentés par pouvoir

Néant

Contenu délibération

Le Président indique aux membres de l'assemblée que le service retraite assure depuis le 1^{er} avril 1987, dans le cadre de conventions de partenariat établies avec la caisse de dépôts et consignations, une mission d'intervention sur les dossiers CNRACL et une mission d'information à l'attention des collectivités et de leurs agents.

La dernière convention de partenariat entre la caisse des dépôts et consignations et le CDG31 fixant les missions du centre de gestion, entrée en vigueur de le 1^{er} janvier 2015, renouvelée par 2 avenants en 2018 et 2019, a pris fin le 31 décembre 2019.

La caisse des dépôts et consignations, gestionnaire de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC, propose une nouvelle convention de partenariat afin d'organiser le concours apporté par le CDG31 aux employeurs territoriaux dans le cadre de leurs relations avec la CDC.

Le CDG 31 sera chargé d'une triple mission :

- 1/ Mission d'information aux employeurs territoriaux et aux actifs pour le compte de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC,
- 2/ Mission d'organisation et d'animation de séances d'information des employeurs territoriaux pour le compte de la CNRACL, du RAFP et de l'IRCANTEC,
- 3/ Mission d'intervention et d'assistance aux collectivités sur les dossiers et processus CNRACL ainsi que la fiabilisation des comptes individuels retraite.

La nouvelle convention de partenariat renforcera le rôle du CDG 31 en matière de conseil et d'information aux employeurs et aux agents avec l'organisation des Accompagnements Personnalisés Retraite (APR), tout en maintenant l'animation de réunions d'information et le traitement des dossiers CNRACL.

Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention de partenariat avec la caisse des dépôts et consignations.

Fait à Labège,

Le 30 Janvier 2020,

Le Président,

Pierre IZARD